



Mesure de l'indice de développement humain

La Polynésie française : entre performance régionale et fragilité nationale

En 2022, la Polynésie française présente un indice de développement humain (IDH) de 0,803, lui permettant de rejoindre les territoires à développement humain très élevé selon les standards internationaux. Son classement mondial reste relativement stable (72^e sur 194 pays, contre 73^e en 2012), mais cette apparente constance masque une progression, portée par des avancées sociales, en particulier dans le domaine de l'éducation. L'approche par l'IDH confirme la situation privilégiée de la Polynésie française dans son environnement régional, en comparaison avec les autres petits États insulaires du Pacifique¹. Toutefois, elle met également en lumière un écart persistant avec l'Hexagone, qui tend à s'accroître plutôt qu'à se résorber, et ce sur l'ensemble des dimensions du développement humain.

La Polynésie française intègre les pays à développement humain « très élevé »

Avec un IDH mesuré à 0,803 en 2022, la Polynésie française appartient désormais à la catégorie des territoires à développement humain très élevé, en atteignant le seuil défini par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce niveau situe le territoire archipélagique à la 72^e position mondiale, derrière Trinité-et-Tobago (0,805) et juste devant l'Arménie (0,801). Il reste toutefois sensiblement inférieur à celui de la France hexagonale, dont l'IDH s'élève à 0,916, au 27^e rang du classement international. L'IDH calculé au niveau mondial², s'élève à 0,752. La Norvège occupe la première place du classement (0,967), tandis que la Somalie ferme la marche (0,385).

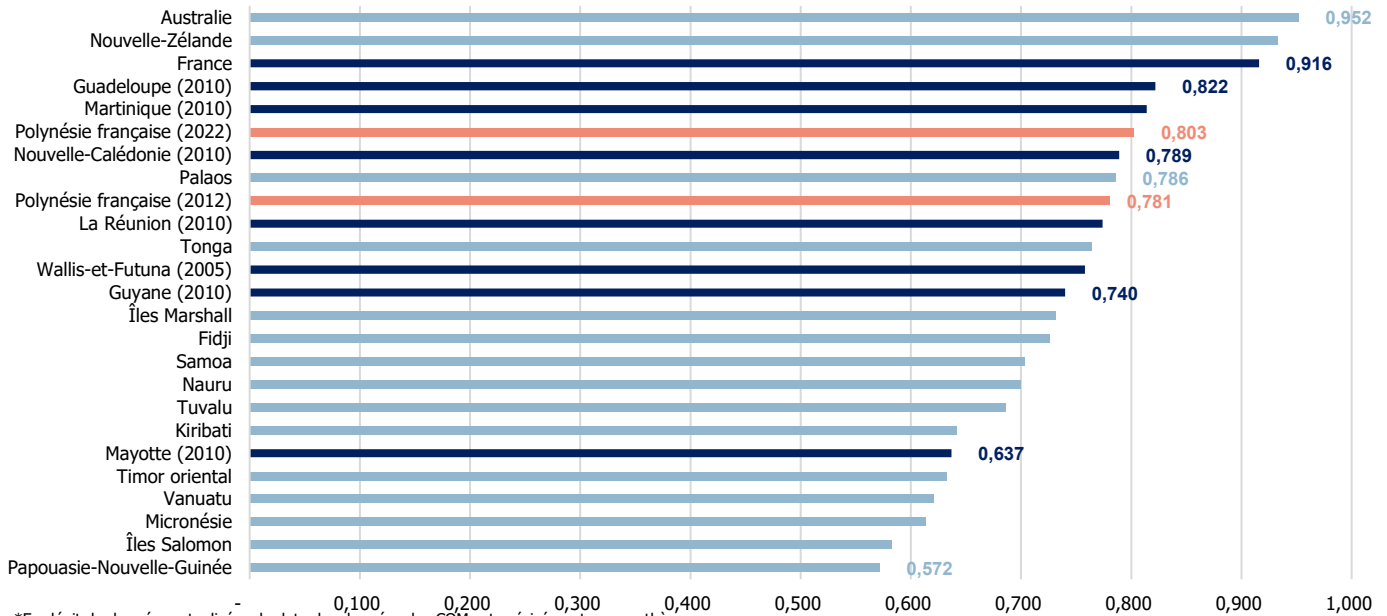
Dans la zone Pacifique, la Polynésie française se distingue par un IDH élevé, se plaçant juste derrière les grandes économies australienne (0,952) et néo-zélandaise (0,933), tout en devançant Palaos (0,786), les Tonga (0,764) ou les Fidji (0,726). Elle figure ainsi en tête des petits États insulaires en développement (PEID)³ du bassin Pacifique. Tous bassins confondus, la Polynésie française reste derrière certains PEID des Caraïbes et les Seychelles (0,836), mais se positionne mieux que la majorité des PEID, notamment Maurice (0,794) ou les Maldives (0,764) (*graphique 1*).

¹ Dans cette publication, la Polynésie française est peu comparée aux autres territoires ultramarins français, notamment la Nouvelle-Calédonie, car le dernier IDH disponible pour ces territoires date de 2010.

² 193 territoires dans les données du PNUD + l'IDH de la Polynésie française calculé ici.

³ Les PEID ont été reconnus en 1992 par l'Organisation des Nations Unies comme un groupe à part d'une cinquantaine de pays exposés à des risques sociaux, économiques et environnementaux particuliers. Tout au long de cette étude, la Polynésie française sera comparée à ces pays du bassin Pacifique, à l'exception des îles Cook et Niue, pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.

G1. Classement des pays du Pacifique Sud, de la France et ses collectivités d'outre-mer selon l'IDH en 2022*



*En dépit de données actualisées, la date des données des COM est précisée entre parenthèses.
NB : pour les autres territoires ultramarins français, la dernière estimation réalisée porte sur 2010.
Source : PNUD, CEROM

© CEROM

Un IDH en hausse, majoritairement porté par les avancées en termes d'éducation

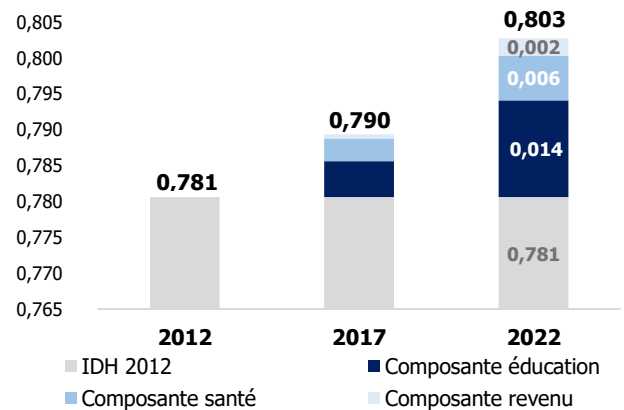
Sur la période 2012–2022, l'IDH de la Polynésie française a progressé de 0,022 point, traduisant une amélioration des conditions de vie.

Sur l'ensemble de la décennie, les trois composantes de l'IDH (éducation, santé et niveau de vie) ont contribué de manière différenciée à sa progression (*graphique 2*). Les dimensions sociales, regroupant l'éducation et la santé, expliquent à elles seules 88 % de l'amélioration observée. En particulier, le développement de l'éducation, moteur principal de la hausse de l'IDH, explique plus de 60 % de son évolution. La contribution du niveau de vie reste globalement plus modeste, notamment sur la période 2017–2022 où la dynamique de l'IDH repose exclusivement sur les avancées sociales.

Le développement sous ses trois facettes

L'IDH polynésien s'est amélioré en valeur absolue depuis 2012. Toutefois, cette évolution reste modérée et l'écart avec la France hexagonale s'accroît.

G2. Évolution décomposée de l'IDH polynésien



Source : CEROM

© CEROM

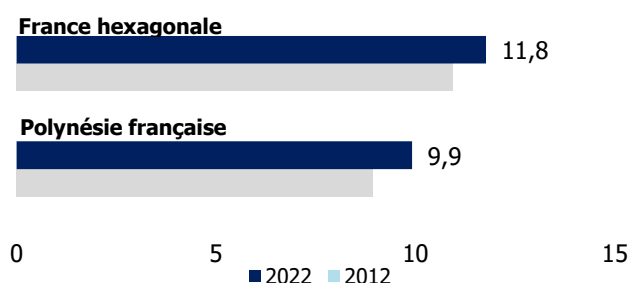
L'indice d'éducation progresse, tiré par l'allongement de la durée moyenne de scolarisation.

Entre 2012 et 2022, l'indice d'éducation constitue le principal levier d'amélioration de l'IDH en Polynésie française. Composé de l'espérance et de la durée moyenne de scolarisation, il a progressé de 0,036 point sur la période. Cette évolution vient majoritairement de l'allongement de la durée moyenne de scolarisation, passée de 8,9 à 9,9 ans. Ce niveau, bien qu'en hausse, reste modeste à l'échelle internationale (99^e rang sur ce critère). À titre de comparaison, la durée moyenne de scolarisation était de 11,7 ans en France en 2022.

Parallèlement, l'espérance de scolarisation, progresse plus lentement mais positionne la Polynésie française au 82^e rang mondial avec une espérance de 14,2 ans.

Bien que l'indice d'éducation progresse en Polynésie française, son évolution reste plus modérée que celle observée en France hexagonale, accentuant l'écart entre les deux territoires. L'espérance de scolarisation explique cette évolution. Elle n'a progressé que de 0,1 an en dix ans en Polynésie française, contre 0,6 an pour l'Hexagone où elle s'établit désormais à 16,1 ans ⁴ (*graphique 3*).

G3. Durée moyenne de scolarisation entre 2012 et 2022 (années)



Source : CEROM

© CEROM

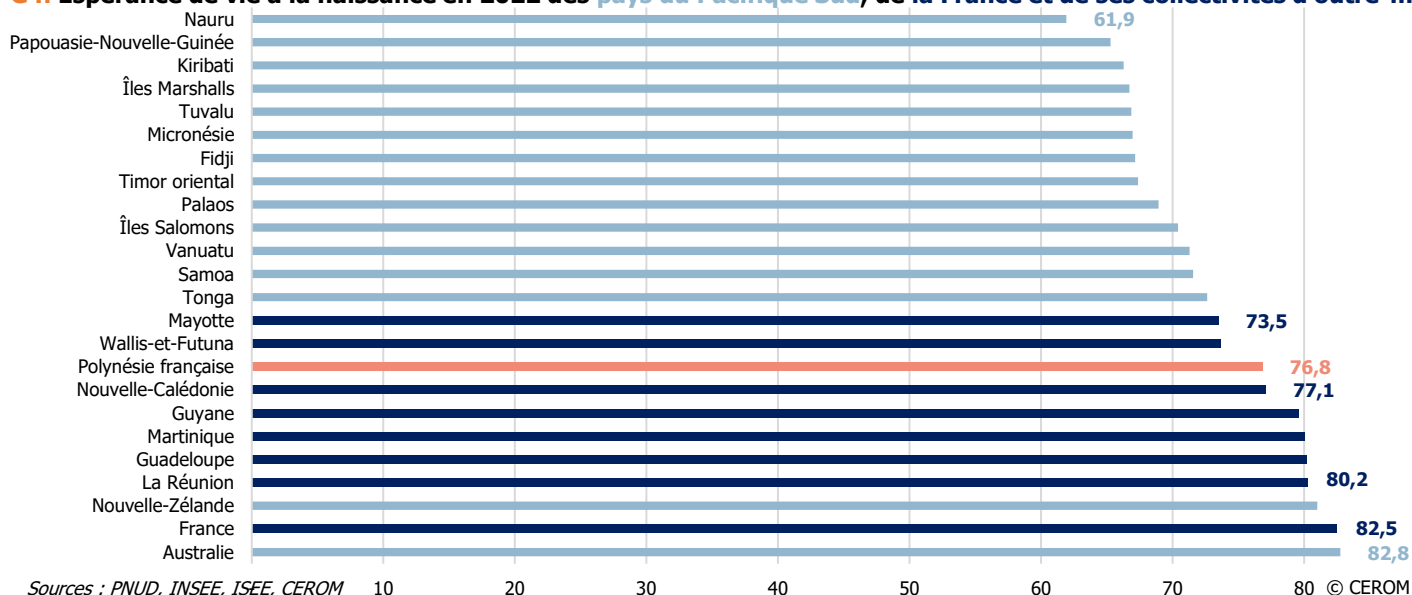
Malgré l'amélioration de l'espérance de vie, la Polynésie française demeure en retrait

L'indice de santé progresse depuis 2012, avec une hausse globale de l'espérance de vie à la naissance de 1,3 an. Elle atteint 76,8 ans en 2022 (74,8 ans pour les hommes et 78,9 ans pour les femmes).

La Polynésie française se classe ainsi au 66^e rang mondial sur cet indicateur. L'espérance de vie est nettement plus élevée en Polynésie française que dans l'ensemble des petits états insulaires du bassin Pacifique. En revanche, elle est parmi les plus faibles des territoires ultramarins français, à l'exception de Mayotte et de Wallis-et-Futuna.

Malgré une tendance au rattrapage, l'écart est substantiel : 3,4 ans avec La Réunion ou la Guadeloupe et 5,6 ans avec la France hexagonale. Une dynamique de rattrapage se dessine néanmoins, puisqu'en l'espace de dix ans, l'espérance française a progressé plus modestement (+0,7 an), pour atteindre 82,5 ans en 2022 (*graphique 4*).

G4. Espérance de vie à la naissance en 2022 des pays du Pacifique Sud, de la France et de ses collectivités d'outre-mer



Sources : PNUD, INSEE, ISEE, CEROM

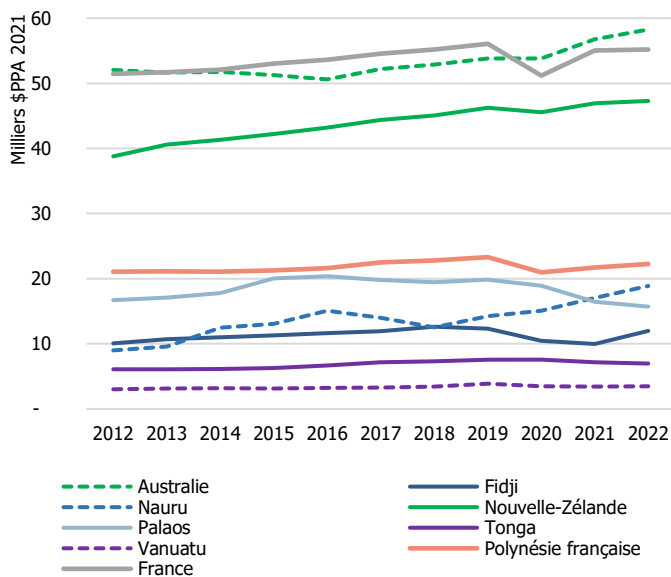
© CEROM

⁴ Certains pays de la zone Pacifique affichent des espérances de scolarisation particulièrement élevées qui semblent être calculées à partir de 2 ans et non pas 5 ans comme recommandé dans la méthodologie PNUD. En utilisant la même méthode (2-24 ans), la

Polynésie française atteint 16,3 ans et l'Hexagone 18,4 ans face à l'Australie (20,7), la Nouvelle-Zélande (19,3), Tonga (17,8) ou encore Palaos (14,4).

L'Indice « niveau de vie » comme point faible pour l'IDH du territoire.

G5. Évolution du RNB par habitant



Source : PNUD, CEROM

© CEROM

En 2022, le revenu national brut (RNB) par habitant en Polynésie française est estimé à 22 250 \$PPA. Ce niveau place le territoire au 70^e rang mondial, entre le Costa Rica et la Macédoine du Nord. Parmi les petits États insulaires du Pacifique, seule la République de Nauru s'en approche (18 900 \$PPA).

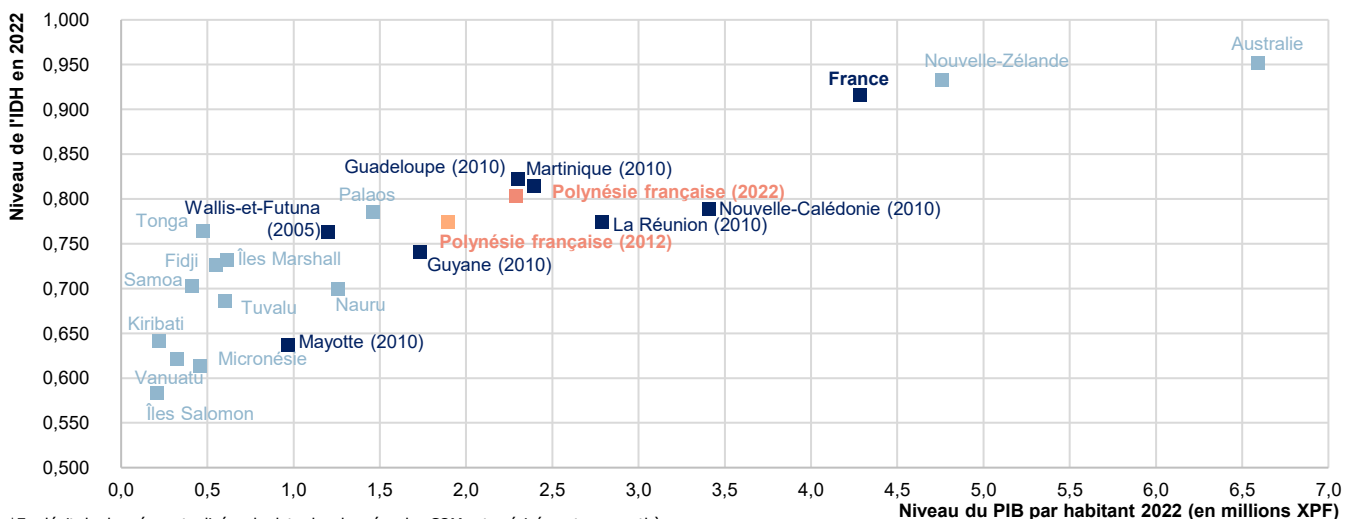
L'économie polynésienne est particulièrement sensible aux chocs économiques, conséquence de son insularité et d'une économie concentrée

autour du secteur tertiaire. Ainsi, en 2020 avec la crise sanitaire, le territoire affichait une contraction du PIB de - 10,6 %, contre -7,9 % en France. Les effets de ce repli restent visibles en 2022 puisque le RNB par habitant n'a pas retrouvé son niveau de 2019.

Au-delà de sa progression en valeur absolue, le RNB par habitant en \$PPA en Polynésie française progresse moins rapidement avec un taux de croissance annuel moyen de + 0,5 % entre 2012 et 2022 contre 0,7 % pour l'Hexagone. Ainsi, le RNB polynésien représente aujourd'hui 40 % de celui de l'Hexagone (55 200 \$ PPA), contre 41 % en 2012 (graphique 5).

En dépit d'une position relativement favorable dans son environnement géographique, la Polynésie française présente un rapport PIB par habitant/IDH inférieur à celui observé dans d'autres départements et collectivités d'outre-mer. Ce décalage (graphique 6), révèle une situation ambivalente pour le territoire : la Polynésie française se distingue dans son espace régional par une performance remarquable en termes de développement humain mais se situe en queue de peloton en comparaison avec les autres territoires français.

G6. Classement des pays du Pacifique Sud et des collectivités d'outre-mer selon le PIB par habitant et l'IDH



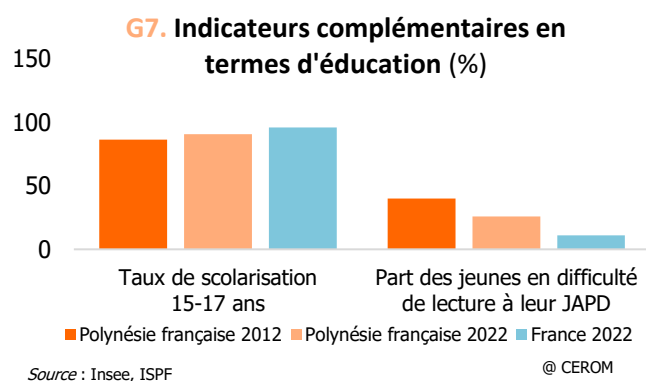
*En dépit de données actualisées, la date des données des COM est précisée entre parenthèses. NB : pour les autres territoires ultramarins français, la dernière estimation réalisée porte sur 2010. Source : PNUD, FMI, INSEE, ISEE, CEROM

© CEROM

Confort de vie et inégalités : les angles morts de l'IDH

L'IDH est un indicateur synthétique et normé, rapidement mobilisable pour dresser un premier diagnostic du niveau de développement. Il repose sur des indicateurs simples et des données accessibles pour permettre d'évaluer un niveau de santé, d'éducation et de niveau de vie dans un maximum de pays et de pouvoir les comparer.

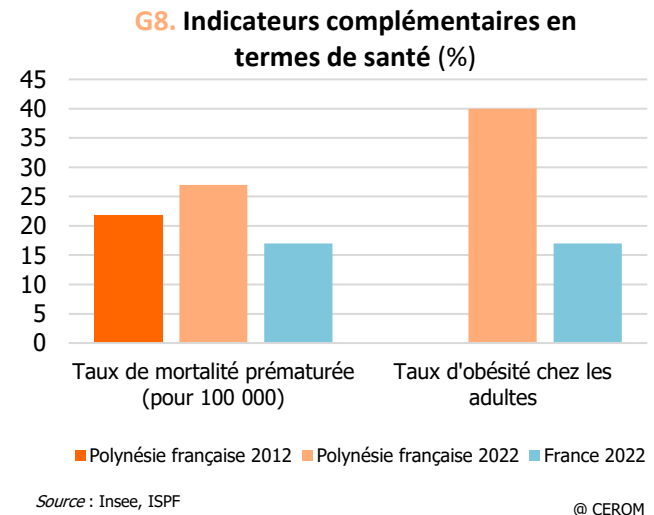
Un certain nombre d'indicateurs complémentaires sont disponibles en Polynésie française pour compléter le bilan dressé par l'IDH. L'évolution du taux de scolarisation des jeunes et de la proportion de jeunes en difficulté de lecture confirment la progression du système éducatif polynésien sur la décennie mais également l'écart avec la France hexagonale. Sur la période 2012-2022, la durée des études s'est allongée : la proportion de jeunes de 25-29 ans sans diplôme a reculé de 24,5 % à 21,5 %, tandis que celle des bacheliers est passée de 42 % à 53 % et celle des diplômés du supérieur de 17 % à 22 %.



À noter toutefois que les jeunes polynésiens qui partent poursuivre leurs études en dehors du territoire ne sont plus comptabilisés dans les données du recensement de la population utilisées ici pour calculer l'IDH. Selon l'ISPF, environ 33 % d'une cohorte de bacheliers effectuera au moins une partie de son parcours d'études en métropole⁵.

Le progrès de l'espérance de vie s'explique en partie grâce à une prise en charge médicale renforcée et des avancées significatives en matière de santé publique. Cependant, le territoire

polynésien est vaste et l'accès aux soins est inégal entre les îles, Tahiti concentrant une grande partie de l'offre de soins. D'autres indicateurs témoignent également de l'existence de certains risques sanitaires : le taux de mortalité prématurée a augmenté entre 2012 et 2022 et le taux d'obésité atteint 40 % en Polynésie française, contre 17 % en France.



Enfin, il convient de rappeler que l'IDH ne permet pas de capter si la progression des indicateurs de développement humain bénéficie à l'ensemble de la population ou si elle accentue des inégalités existantes.

⁵ Selon une étude de l'ISPF sur les bacheliers polynésiens publiée en 2019. <https://www.ispf.pf/publication/1219>

Définitions et Méthodologie

Mis au point par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990, **l'IDH** permet d'agréger en une seule mesure les dimensions économique et sociale du développement. Il se présente comme la synthèse de trois composantes : l'indice « santé », calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance, l'indice « éducation », mesuré à travers la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés d'au moins 25 ans et l'espérance de scolarisation, et enfin l'indice « niveau de vie », appréhendé à travers le revenu national brut (RNB) par habitant en parité de pouvoir d'achat (\$PPA). Conformément aux critères définis par le PNUD, il permet de classer les territoires étudiés en quatre niveaux de développement mais aussi, et surtout, de mesurer les progrès accomplis sur le long terme dans ses trois dimensions.

Catégories de niveau de développement définies par le PNUD, selon l'IDH



L'indice « éducation » ou indice combiné d'éducation est calculé comme la moyenne de deux ratios : l'espérance de scolarisation divisée par 18 et la durée moyenne de scolarisation divisée par 15 (seuils maximaux fixés par le PNUD afin de normaliser les indicateurs).

L'espérance de scolarisation correspond au nombre total d'années d'études qu'un enfant en âge d'entrer à l'école peut espérer suivre au cours de sa vie, en supposant les taux de scolarisation actuels fixes. En Polynésie française, cette mesure est calculée comme la somme des taux de scolarisation observés entre 5 et 24 ans, à partir des données du recensement de la population. Des variations méthodologiques, de limite d'âge notamment, peuvent influencer les résultats et biaiser les comparaisons internationales lorsque les cadres de calcul diffèrent d'un pays à l'autre.

La durée moyenne de scolarisation est définie comme le nombre moyen d'années d'études effectivement complétées par les personnes âgées d'au moins 25 ans, hors années de redoublement. En Polynésie française, elle est estimée à partir du niveau de diplôme atteint, en mobilisant les données du recensement.

L'indice « santé » ou l'indice d'espérance de vie repose sur la normalisation de l'espérance de vie à la naissance, selon les seuils fixés par le PNUD : un minimum de 20 ans et un maximum de 85 ans.

L'espérance de vie à la naissance correspond au nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre, en supposant que les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance restent constantes tout au long de sa vie. En Polynésie française, cette donnée est calculée en pondérant l'espérance de vie des hommes et des femmes par leur poids démographique respectif.

L'indice « niveau de vie » ou l'indice du revenu repose sur la normalisation du revenu national brut (RNB) par habitant, selon les seuils fixés par le PNUD : un minimum de 100 \$PPA et un maximum de 75 000 \$PPA. Cette normalisation tient compte de la contribution décroissante du revenu au développement humain.

Le RNB par habitant correspond à l'ensemble des revenus générés par les résidents d'un territoire, incluant les revenus nets reçus de l'étranger, rapportés à la population totale. Ici, il est corrigé de l'inflation et rapporté à l'année de base 2021. Pour les comparaisons internationales, le RNB est exprimé en \$PPA de l'année de référence 2021, qui tient compte des écarts de prix entre pays pour refléter le pouvoir d'achat réel. En Polynésie française, le RNB par habitant a été estimé en combinant l'indice de Fisher⁶, qui établit un écart de prix avec la France hexagonale, et le facteur de conversion en \$PPA de la Banque mondiale, afin d'assurer la comparabilité internationale.

Chacune des trois dimensions de l'IDH est normalisée sur une échelle allant de 0 à 1, puis agrégée selon une moyenne géométrique, ce qui permet de limiter l'effet de compensation entre les composantes.

⁶ Enquête de comparaison spatiale des prix, F. Bouliou ; N. Jourdan (2023). Points Études et Bilans, n° 1391. ISPF ISSN 1247-7370.



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Directeur de la publication : T. Beltrand (IEOM), H. Horatius-Clovis (ISPF), M. Ait Ofkir (AFD)

Responsable de la rédaction : D. Brunel (IEOM), J. Vucher-Visin (ISPF), Q. Berinchy (AFD)

Rédaction : M. Plaindoux (IEOM)

Éditeur : IEDOM